



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Suffrages exprimés : 19

DATE DE CONVOCATION :

30 septembre 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Alain BISSON, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : Mme Chantal COURBIER a donné procuration à Mme Olga BANDZWOLEK, Mme Isabelle GRANA a donné procuration à Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET

Secrétaire de séance : M. Alain BISSON

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Tableau des emplois
4. Décision modificative n° 1 – Budget principal
5. Tarifs communaux – Cimetière
6. ICPE – Demande d'installation d'un terminal par la CCI à Blainville-sur-Orne
7. Convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados

Intervenant :

M. LE MAIRE
M. LE MAIRE

M. LE MAIRE
M. VANNIER
M. VANNIER
Mme MAUDUIT-TRAGUET

Mme LEGROS

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision municipale du 16 août 2022

Considérant la requête en appel du 29/07/2022 d'une administrée contre le jugement du 13 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 août 2021 par lequel le maire de Ranville lui a refusé la délivrance d'un permis de construire un bâtiment de stockage de fourrage à côté de la stabulation existante, une maison d'habitation et un point de vente,

Monsieur le Maire décide de défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES et de confier au cabinet JURIADIS, à CAEN, la charge de représenter la commune dans cette instance.

Décision municipale du 5 septembre 2022 (modifiée le 19 septembre) – Demande de subvention

Considérant le projet d'aménagement d'une voie partagée entre la rue du Belvédère et la rue du Chemin Vert, Monsieur le Maire décide :

- D'arrêter le projet d'aménagement d'une voie partagée entre la rue du Belvédère et la rue du Chemin Vert, pour un montant de 27 097 € HT,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
TOTAL H.T.	27 097,00 €	État - DETR / DSIL	10 839,00 €
		Fonds propres	16 258,00 €
		TOTAL H.T.	27 097,00 €

- De confirmer l'inscription du projet au budget de l'année 2022
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Décision municipale du 5 septembre 2022 (modifiée le 19 septembre) – Demande de subvention

Considérant le projet d'aménagement d'une voie partagée du lotissement de la Haute Gravelle à Amfréville, Monsieur le Maire décide :

- D'arrêter le projet d'aménagement d'une voie partagée du lotissement de la Haute Gravelle à Amfréville, pour un montant de 43 824 € HT,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
TOTAL H.T.	43 824,00 €	État - DETR / DSIL	17 530,00 €
		Fonds propres	26 294,00 €
		TOTAL H.T.	43 824,00 €

- De confirmer l'inscription du projet au budget de l'année 2022
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

3. Tableau des emplois

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} octobre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps plein, à compter du 1^{er} octobre 2022.

VOTANTS : 19

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTION :

4. Décision modificative n° 1 – Budget principal

Exposé de Monsieur VANNIER

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires dans le chapitre dépenses de personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 suivant du budget principal :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
		BP 22	DM2022-1	TOTAL
Chap 012/6336	Cotisations CNG, CG	8 000,00 €	900,00 €	8 900,00 €
Chap 012/6413	Personnel non titulaire	105 000,00 €	23 000,00 €	128 000,00 €
Chap 012/6451	Cotisations URSSAF	105 000,00 €	10 000,00 €	115 000,00 €
Chap 012/6454	Cotisations ASSEDIC	4 500,00 €	800,00 €	5 300,00 €
Chap 012/6456	Cotisations FNC	3 200,00 €	400,00 €	3 600,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	12 902,36 €	-10 100,00 €	2 802,36 €
Chap 67/678	Autres charges exceptionnelles	40 000,00 €	-25 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 887 482,00 €	0,00 €	1 887 482,00 €

VOTANTS : 19

POUR : 19

5. Tarifs communaux – Cimetière

Exposé de Monsieur VANNIER

Suite à l'installation d'un columbarium, il est nécessaire de préciser les tarifs concernant le cimetière. C'est l'occasion de revoir le tarif des concessions qui est très bas.

Tarifs actuels

	Durée	Tarif
Concession	30 ans	100 €
Concession cavurnes	15 ans	150 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide des tarifs suivants concernant le cimetière à compter du 7 octobre 2022 :

	Durée	Tarif
Concession	30 ans	300 €
Concession cavurnes	25 ans	250 €
Cases columbarium	25 ans	200 €
Plaque Monument de la Mémoire	25 ans	20€

VOTANTS : 19

POUR : 19

6. ICPE – Demande d'installation d'un terminal par la CCI à Blainville-sur-Orne

Exposé de Madame MAUDUIT-TRAGUET

Suite à la demande d'installation d'un terminal par la CCI, une consultation du public est organisée du 15 septembre au 13 octobre 2022.

Le bord du canal de Caen à la mer est équipé d'un quai qui permet d'accueillir des navires pour des trafics de vrac dont les plus importants sont les céréales, le bois, les engrais et les ferrailles.

Suite à un audit réglementaire au regard de la législation des ICPE, l'activité du terminal de Blainville est classée sous le régime de l'enregistrement pour les rubriques 1510, 1532, 2517, 2713 et 2714. A ce jour, le site ne dispose d'aucun acte administratif au titre des ICPE.

Compte tenu de la situation administrative ICPE du site, non régularisée à ce jour, la CCI Caen Normandie souhaite déposer un dossier de demande d'enregistrement au titre des rubriques 1510, 1532, 2517, 2713 et 2714.

Il s'agit donc d'une régularisation, sur une superficie très importante.

Suivant les réponses du représentant de la CCI : le dossier concerne la régularisation des activités historiques du terminal portuaire de Blainville. Cette démarche a été entreprise par la CCI depuis 4 ans et n'a pas objectif de permettre l'implantation d'autres activités « ICPE » sans déclaration, enregistrement ou autorisation sur le site.

La CCI sollicite de nombreuses dérogations dans le dossier : il est prévu d'apporter des solutions mais à moyen terme. Il a été évoqué le problème des nuisances sonores sur Longueval ; des contrôles sont réalisés régulièrement. La commune fait une nouvelle demande de commission de suivi global de la zone de Blainville-sur-Orne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable, sur le dossier de demande d'installation d'un terminal par la CCI à Blainville-sur-Orne, sous réserve du respect des normes, et demande :

- que les mesures soient globales sur le site de Blainville-sur-Orne
- la mise en place d'une commission de concertation et de suivi pour l'intégralité du site

VOTANTS : 19

POUR : 19

7. Convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados

Exposé de Madame LEGROS

Dans le cadre d'un projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département s'est associé à la Communauté urbaine de Caen la mer en mutualisant l'acquisition de contenus numériques. Ce projet prend la forme de la Boîte numérique, un site internet à la disposition des partenaires, proposant : des films, de l'autoformation, de la presse en ligne, des contenus jeunesse, des jeux vidéo en ligne, des contenus musicaux, des livres numériques.

Dans ce cadre, le Département propose un partenariat par le biais d'une convention afin de permettre la mise à disposition de la boîte numérique à la bibliothèque de RANVILLE.

Une participation financière est demandée aux communes partenaires à hauteur de 0.15 € par an et par habitant, soit 286,35 € pour la commune de RANVILLE.

Il s'agit du renouvellement de la convention du 1^{er} janvier 2019.

Le Département s'engage à :

- constituer un bouquet de ressources numériques intitulé « La boîte numérique », qui sera mis à disposition des usagers sur un site internet dédié,
- assurer les formalités administratives liées à la constitution de la boîte numérique
- assurer le pilotage technique du projet de développement des ressources numériques
- fournir aux bibliothèques partenaires des supports de communication sur la boîte numérique,
- fournir des statistiques mensuelles et par bibliothèque de l'utilisation de « La boîte numérique » par les usagers des bibliothèques, ces statistiques dépendant des données fournies par les fournisseurs de contenus,
- s'assurer de la conformité des traitements des fichiers usagers au règlement général des données personnelles (RGPD),
- participer au comité de pilotage et aux différents groupes de travail

la commune de RANVILLE s'engage à :

- gérer et suivre les inscriptions aux ressources numériques pour les usagers de sa bibliothèque,
- désigner un référent numérique au sein de l'équipe de la bibliothèque qui assurera le lien avec le Département via la Bibliothèque du Calvados,
- assurer par le biais du référent numérique et de l'ensemble de l'équipe la médiation des ressources numériques auprès des usagers,
- assister par le biais du référent numérique de la bibliothèque aux réunions et formations proposées en lien avec la boîte numérique,
- diffuser et utiliser les outils de communication mis à disposition par le Département via la Bibliothèque du Calvados,
- proposer un accès internet public à la bibliothèque permettant un usage sur site des ressources numériques.

La bibliothèque de RANVILLE recense environ 400 lecteurs inscrits, dont 101 inscrits sur la boîte numérique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques avec le département du Calvados, pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

VOTANTS : 19

POUR : 19

Séance levée à 19h45